



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°451

MAI 2019/ M'iz MAE



Les annonces pour le bulletin de juin sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 23 mai.

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9h -11h

Bibliothèque :

Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr
Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/18h30, samedi 10h30/12h30

Permanences du Maire et des Adjoins

Yvon BESCOND, Maire

le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h

Roland GUILLON (Finances-Administration Générale)

le jeudi de 19h00 à 20h00

Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes)

le mardi de 18h00 à 19h00

Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie)

le mercredi de 18h30 à 19h30

Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)

sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjoins reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis

Quoi de neuf ?



Les dates à retenir :

- | | |
|-------|---|
| 11/05 | 19h : Commémoration 8 mai 1945 au Monument aux Morts |
| 25/05 | Fête des bébés et des nouveaux habitants |
| 26/05 |  Élections européennes |
| 23/06 | Kermesse école Georges Brassens |



Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

- **Eau du Ponant** www.eauduponant.fr
✚ **Point d'accueil Landerneau :**
 Station d'épuration 20 allée du Bois Noir
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/ 13h15-17h30
 (sauf le lundi 17h)
✚ **Point d'accueil Brest-Guipavas :**
 Centre d'exploitation, 210 bd François Mitterrand
 (zone du Frouven, à proximité d'Ikéo et de Leroy Merlin)
 Du lundi au vendredi 8h30-12h15/13h15-17h30
 - Service des eaux : 02.29.00.78.78
 - Urgences techniques : 02.29.00.78.78 24h/24h

- **Communes Pays Landerneau Daoulas**
 Maison des Services Publics, Landerneau
 - Secrétariat :02.98.21.37.67
 - Service environnement :02.98.21.34.49
 - Pôle Emploi :3949
 - CLIC :02.98.85.99.08
 - CPAM :3646

- **Conciliateur de justice** : 06.81.89.62.40
 M-F. Le Guen – Mairie, Landerneau

- **ALSH** : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr
 Maison des Bruyères, Saint Divy

- **Relais Parents Assistants Maternels :**
 02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux Bruyères - Zone de Loc Ar Bruc, Plouédern

- **Amadeus Aide et soins** : aide, soins et accompagnement à domicile, entretien du logement, garde d'enfants, jardinage. 02.98.21.06.72.
 100 rue Edmond Michelet, Landerneau

- **Centre Départemental d'Action Sociale :**
 02.98.85.35.33 – 20, rue Amédée Belhommet, Landerneau
 PMI : 02.98.85.95.20

Santé

Gardes pharmacies

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h, composez le 3237.

1er/05 férié	Pupunat	Landivisiau
05/05	Audrain	Plouénéventer
08/05 férié	Deux rivières	Daoulas
12/05	Le Guennec	Plougastel
19/05	Premel-Cabic	Kergreis
26/05	Barret	Loperhet
30/05 férié	Richard	La Forest-Landerneau

Horaires pharmacie RICHARD :

Tél : **02.98.20.28.76** - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le samedi matin de 9h à 12h30.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC

2, route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

INFIRMIERE :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02.98.20.23.15**

2, route de Rulan (locaux du cabinet médical)

Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MEDECINS : Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène

WEYNE, 2, route de Rulan (près de l'école G. Brassens)

09-83-22-27-27 (numéro NON surtaxé)

Sur RDV du lun au ven de 9h à 19h ; sam de 9h à 12h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Don du sang



Les collectes de sang pour **le mois de mai**

2019 auront lieu à l'EHPAD AN ELORN

(maison de retraite) – rue du Docteur

Pouliquen à Landerneau, les :

Lundi 13 mai de 15h à 19h

Mardi 14 mai de 14h à 18h

Mercredi 15 et jeudi 16 mai de 8h à 12h

Commission action sociale

Permanence le mardi 7 mai de 14h à 15h au bureau

polyvalent, afin d'aider à effectuer les démarches

administratives, à régler les différents problèmes et

résoudre les difficultés rencontrées dans votre vie

quotidienne. Possibilité de RDV : contacter la mairie.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se

présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret

de famille, afin de faciliter leurs tâches administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 2 et 16 mai

Ordures ménagères : jeudis 9 et 23 mai

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – Tél : 02.98.85.19.50

Horaires du 1^{er} mars au 31 octobre :

Ouvert du Lundi au Samedi : 9h – 12h et 14h – 19h

Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin

Stationnement remorque

04-05/05	Rue Duguesclin	01/05	Keranna
11-12/05	Rue de Rohan	08/05	Gorré N'Aod
18-19/05	Lot de Rochebrune	15/05	Chapelle Ste Anne
25-26/05	Gare	22/05	Lot de Rochebrune
		29/05	Route de Kergreac'h

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que

les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont**

le **diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de

plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

Vie Paroissiale – Messes d'avril

✚ **Les samedis 11 et 25 mai à 18h à La Forest**

✚ **1^{ère} communion à Dirinon le jeudi 30 mai, jour de l'Ascension à 10h30**

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 30 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 30 mars à 9h30 à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Ghislaine CADIOU (procuration à Marie Renée PAGE), Nathalie FUTEUL (procuration à Yvon BESCOND), Isabelle GUYON (procuration à Roland GUILLON).

1 - Avis sur le projet de PLUi arrêté de la CCPLD

Par délibération en date du 11 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2019, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le code de l'Urbanisme prévoit que le projet de PLUi arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux.

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de PLUi arrêté de la CCPLD, et au regard des discussions en séance, il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet.

Le conseil municipal émet les observations suivantes sur le projet de PLUi de la CCPLD, arrêté en conseil de Communauté le 6 février 2019 :

- Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que soit conservée la possibilité d'extension de la zone artisanale des Quatre Vents telle qu'elle figure au P.L.U. actuel de la commune afin de pouvoir répondre aux demandes des artisans et entreprises qui souhaitent s'implanter sur la commune.
- Le conseil municipal ne comprend pas l'extension de la zone « N » au-delà de la route du Boullac'h et demande que cette extension soit revue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour, émet un avis favorable au projet de PLUi de la CCPLD avec les réserves pré-citées :

2 - Modification des statuts du SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère)

Par délibération du 21 décembre 2018, le comité syndical du Syndicat Mixte du Finistère a émis un avis favorable à la modification des statuts.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter la nouvelle version des statuts et d'approuver les modifications qui sont applicables depuis la délibération.

- D'émettre un avis favorable à la demande de retrait de la commune dénommée Le Ponthou.

Accord du conseil municipal

3 - Modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

- **Le transfert de la compétence « Eau potable »** au profit de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) au 1er janvier 2019 nécessite de modifier les statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) : retrait des communes et des syndicats intercommunaux du territoire de la CCPLD, adhérents au Syndicat, qui avaient la compétence eau potable.

Les communes concernées sont Daoulas, Irvillac, La Forest-Landerneau, l'Hôpital-Camfrout, Le Tréhou, Logonna Daoulas, Pencran, Saint Eloy, Saint Urbain et Tréflévénez et les syndicats intercommunaux les suivants : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Landerneau (SIDEP), Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP), Syndicat de Keranchoat, Syndicat du Cranou.

- Adhésion de la commune de Loc Eguiner Ploudiry

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) a perdu la compétence « eau potable » au profit de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

La commune de Loc Eguiner Ploudiry récupère la compétence qui n'est pas prise par la communauté de communes du Pays de Landivisiau et demande son adhésion au Syndicat de Bassin.

- Composition du Comité Syndical :

Le SBE est administré par un comité syndical constitué de 22 membres avec voix délibérative répartis comme suit :

- 1 représentant pour la région Bretagne,
- 9 représentants pour Brest Métropole,
- 6 représentants pour la CCPLD
- 1 représentant pour la CCPL,
- 1 représentant pour le Syndicat Mixte Intercommunal (SMI) de production et de transport d'eau potable de la région de Landivisiau,
- 1 représentant pour le Syndicat Intercommunal de Locmélar- Saint Sauveur, (2 communes),
- 1 représentant pour le Syndicat Des Eaux de Commana (3 communes),
- 1 représentant pour la commune de Sizun, site du barrage du Drennek,
- 1 représentant pour la commune de Loc-Eguiner Ploudiry.

Accord du conseil municipal.

4 – Effacement de réseau au quartier de la gare.

Effacement des réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques - Programme 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux route de Poul ar Marc'h. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Estimation des dépenses :

- => Basse tension : 98 000 € HT
- => Eclairage Public : 27 500 € HT
- => Communications électroniques : 21 500 € HT

Soit un total de 147 000 € HT.

Le financement s'établit comme suit :

- => Financement du SDEF : 107 000 €
- => Financement de la commune :
 - 0 € pour la basse tension
 - 18 500 € HT pour l'éclairage public
 - 25 800 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 44 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement route de Poul ar Marc'h,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 44 300 €,
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

5 - Tarif de vente des appâts raticides.

Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit de vendre ou de distribuer plus de 150 gr de produit aux particuliers. Il est proposé au Conseil municipal de fixer un nouveau tarif : 1 € le paquet de 150 gr. Accord du conseil municipal.

6 - Modification du tableau des effectifs.

Un agent de la commune ayant été promu au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne, il convient, afin de pouvoir le nommer à ce grade, de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01 avril 2019. Accord du conseil municipal.

7 - Renouvellement du contrat d'assistance à maître d'ouvrage (AMO)

La CCPLD propose à la commune un contrat d'assistance à Maître d'ouvrage (AMO) voirie pour un montant de 794 €. Accord du conseil municipal.

8 - Examen et vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement

Dépenses prévues (avant prélèvement pour investissement)	817.800 €
Dépenses réalisées (avant prélèvement pour investissement)	794.253 €
Soit dépenses en moins	23.547 €

Recettes prévues	1.070.374 €
Recettes réalisées	1.124.800 €
Soit recettes en plus	54.426 €

Prélèvement prévu au budget 2018	252.574 €
Prlvrt réalisable / excédent fonctionnt	330.547 €

Les dépenses les plus importantes :

○ Les charges de personnel	371.878 €
○ Le contrat d'association	61.938 €
○ Les indemnités Maire+Ad	51.259 €

Les recettes les plus importantes :

○ Les 3 taxes locales	598.855 €
○ La dotation com de com	136.398 €
○ La DGF (Etat)	109.827 €

Investissement

Dépenses réalisées :	414.514 €
Recettes réalisées	582.244 €
Soit un déficit de	167.730 €

BUDGET EAU

Dépenses de fonctionnement :	19.818 €
Recettes de fonctionnement :	41.589 €
Résultat : Excédent de :	21.770 €

Dépenses d'investissement :	15.831 €
Recettes d'investissement :	36.832 €
Excédent de :	21.001 €

Soumis au vote des conseillers, les comptes de gestion (comptes de la trésorerie) et les comptes administratifs 2018 sont approuvés à l'unanimité.

9 - Affectation des résultats.

Accord du conseil municipal pour transfert aux budgets d'investissements respectifs pour 2019 de l'excédent de fonctionnement du budget de la commune 2018 (330.547 €), de l'excédent de fonctionnement du budget eau 2018 (21.770 €) et de l'excédent d'investissement du budget eau 2018 (21.001 €). Les 2 budgets eau seront ensuite transférés à la Communauté de Communes.

10 - Vote des taux d'imposition 2019

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition de 1,6% et de la bonne santé financière de la commune, proposition est faite au conseil de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2018, soit :

Taxe d'habitation :	14,57 %
Foncier bâti :	15,00 %
Foncier non bâti :	35,83 %

Accord du conseil municipal.

11 – Budget Primitif 2019

• Commune - Fonctionnement

Dépenses et recettes s'équilibrent à 1.117.571 € avec un prélèvement possible pour l'investissement de 257.450 €. A noter en dépenses et en recettes la somme de 21.771 € qui correspond à l'excédent de fonctionnement 2018 du budget Eau qui est reversé à la communauté de communes.

• Commune - Investissement

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 1.078.392 €

Les principales opérations :

150.000 € pour la voirie
263.613 € pour la maison médicale
53.961 € pour l'achat des terrains près de l'école Georges Brassens.

A noter l'inscription en dépenses et en recettes de la somme de 437.706 € TTC (397.914 € H.T.+ 39.792 € de TVA) pour régulariser dans les comptes, la vente des logements près de la pharmacie à la communauté de communes.

Soumis au vote, le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

12 – Informations diverses

✚ Fin des contrats d'affermage avec la SAUR

Au 1er janvier 2013, la compétence « assainissement » a été prise par la communauté de communes qui a souhaité conserver le contrat d'affermage en cours avec la SAUR. Ce contrat se terminant le 31 décembre 2018, l'exploitation a été confiée par la communauté de communes à « Eau du Ponant ».

Le contrat eau potable avec la SAUR se terminant également au 31 décembre 2018, la communauté de communes a confié également l'exploitation à « Eau de Ponant ».

Le Maire, Yvon BESCOND, remercie Serge RANO, responsable technique de la SAUR et se félicite des excellentes relations qui ont toujours existées entre la commune et la SAUR ;

✚ La parole à « Eau du Ponant »

Yvon BESCOND, propose au responsable technique Jacques POULIQUEN de la société « Eau du Ponant », présent au conseil, de présenter sa société qui va désormais gérer l'eau et l'assainissement sur la commune.

✚ Compteurs Linky

A ce jour, 40 compteurs sont déjà posés sur la commune et il en reste 860 à poser. La campagne de pose va démarrer en août ou septembre prochain sur La Forest-Landerneau.

✚ Cabinet médical

L'appel d'offres pour les travaux a été réalisé par « Finistère Habitat » et les plis sont en cours d'analyse. Le démarrage des travaux est prévu pour la 2ème quinzaine de juin prochain.

✚ Fibre optique

Les deux armoires prévues sur la commune, sont en place, mais les travaux ont pris quelques mois de retard.

✚ Lotissement de Reun Izella

Les travaux de terrassement ont démarré et vont se poursuivre dans les mois qui viennent. La commercialisation est en cours.

Allocution du Maire en fin de séance



« En terminant cette séance du conseil municipal, je remercie les différentes personnes qui m'ont aidé à préparer cette séance particulière, principalement consacrée aux comptes 2018 et 2019. Merci à la trésorerie de Landerneau qui, même en l'absence de son trésorier Thierry MENIL, nous a apporté son aide. Merci également à Brigitte CONGAR,

notre DGS qui a élaboré toute la partie administrative.

Que dire du compte administratif 2018 ? Tout d'abord, les recettes et les dépenses de fonctionnement nous permettent de dégager un autofinancement de 330.547 € ; voilà qui est rassurant après deux années consécutives de baisse par rapport à 2015 (337.212 € en 2015, 311.460 € en 2016, 300.758 € en 2017). Malheureusement nos dépenses de fonctionnement continuent à augmenter, encore + 0,86% par rapport à l'an dernier. Il faudra rester vigilants, car il ne faut pas imaginer que les recettes de fonctionnement vous nous permettent de laisser dérapier les dépenses.

Concernant les investissements 2018, nous étions sur une année modeste comme prévu, ce qui nous a permis de dégager un excédent d'investissement de 167.730 €. Cet excédent, à reporter sur 2019, bénéficiera aux prochains budgets 2019 et 2020 pour, notamment, la construction de la maison médicale. A noter que la commune n'est plus endettée du tout, le dernier emprunt ayant été remboursé en 2018.

En informations diverses, en fin de conseil, je vous ai donné quelques informations sur des sujets d'actualité : Le transfert de l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement vers Eau du Ponant, la pose des compteurs linky, l'avancement des dossiers « cabinet médical » - « fibre optique » - le lotissement « Reun Izella ». Ces dossiers intéressent de près la majorité des Forestois dans leur vie de tous les jours. Même si la commune n'est pas toujours en première ligne pour l'avancement de ces différents chantiers, nous sommes tenus au courant et nous pouvons donner des informations au Forestois qui le souhaite.

En début de séance, nous avons émis un avis favorable sur le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce document d'urbanisme fera désormais l'objet d'une enquête publique pour une validation espérée en fin d'année. Pour la commune de La Forest, ce document propose une importante diminution des zones constructibles, ce qui est d'ailleurs le cas dans la majorité des communes de la communauté de communes. On peut le regretter, notamment dans le secteur des Quatre Vents où l'extension souhaitée de la zone artisanale va se heurter aux règles imposées par la loi littoral. Il ne s'agit pas là de ne pas pouvoir accueillir de nouveaux habitants, mais d'empêcher l'arrivée d'artisans ou d'entreprises. Je dois dire que je ne suis pas en phase avec cette contrainte de la loi littoral, surtout que cette règle ne s'applique pas 1 km plus loin car Saint Divy n'est pas une commune littorale !

Mais la séance d'aujourd'hui était majoritairement consacrée aux finances. Je terminerai donc mon propos par quelques réflexions sur le sujet.

Tout d'abord, et je l'ai fait remarquer plusieurs fois, la commune n'est plus endettée : Le dernier emprunt, et encore il était sur 2 ans, a été remboursé en 2018. Ensuite, même si nous avons quelques difficultés à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, notre capacité d'autofinancement se maintient aux alentours de 330.000€ par an, ce qui permet de réaliser des investissements assez conséquents. Ainsi, par exemple, la construction de la future maison médicale ne nécessitera sans doute pas d'emprunt pour assurer son financement. Enfin, la pression fiscale reste modérée sur la commune malgré la baisse des dotations de l'Etat et la diminution pour ne pas dire la suppression, des subventions départementales ou régionales. Il ne faut donc pas céder au pessimisme ambiant et je crois que La Forest-Landerneau peut regarder l'avenir sereinement. Je vous remercie de votre attention. »

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Informations municipales

Chasse aux œufs 2019



Samedi matin 6 avril, sous un léger soleil, a eu lieu la chasse aux œufs, au bois de Coat -Mez. Elle était, comme chaque année, organisée par l'équipe municipale d'animation sports, culture, loisirs de la Forest, et avec la participation des enfants des écoles Georges Brassens et Sainte Anne, qui ont décoré les œufs.

Avec enthousiasme et persévérance, petits et grands « chassaient » sur les deux parcours balisés, (un pour les moins de 6 ans et l'autre pour les plus grands). Il leur fallait trouver 6 œufs décorés, et avec un peu de chance, l'œuf d'Or, d'Argent ou de Bronze soigneusement cachés dans le bois. Un paquet de chocolat de Pâques les récompensait tous.

Plus de 130 enfants accompagnés de leur famille et amis, y ont participé, c'était également pour eux le premier jour de leurs vacances scolaires de Pâques...

Elections Européennes le dimanche 26 mai



Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Les 2 bureaux de vote seront situés comme d'habitude dans la salle polyvalente.

Le scrutin sera ouvert de 8h le matin à 18h le soir. Les listes électorales sont désormais gérées par l'INSEE, ce qui entrainera l'édition de nouvelles cartes électorales qui seront distribuées dans la quinzaine précédant le scrutin.

Le ministère de l'Intérieur a mis en ligne sur

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>, un outil qui permet à tout électeur de savoir s'il est inscrit sur la liste électorale de sa commune et ce service indique également le bureau de vote (1 ou 2 pour La Forest-Landerneau). Le numéro d'ordre n'est pas indiqué pour l'instant.

Pour voter le 26 mai, il faudra **OBLIGATOIREMENT** présenter une **PIÈCE D'IDENTITÉ** et se munir de sa nouvelle carte électorale ce qui facilitera le travail des scrutateurs.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **mars 2003**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Etat Civil

Naissance :

- Thomas GAILLARD, né le 21 mars à Landerneau, domicilié 6 rue de la Mairie.
- Calie DERRIEN CADOUR, née le 9 avril à Brest, domiciliée 6 rue des Ormes.
- Zaïg THEPAUT, née le 18 avril à Brest, domiciliée 6 Keryvonne.

Décès :

- Mme QUÉRÉ Yvette, 86 ans, domiciliée à Prat Lidec, décédée le 13 avril.
- M CRENN Henri, 75 ans, domicilié 9 rue de Rohan, décédé le 20 avril

Publications de mariage :

- M. Olivier PARSY, éducateur sportif et Mme CARAÈS Héléne, aide-soignante domiciliés 2 rue des Ormes.

Foyer des jeunes

Ouverture du foyer de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Pour toutes informations, inscriptions et renseignements, prendre contact avec **Jennifer Vignaud**, Responsable Jeunesse.

Tél : 06 10 70 72 48 – Mail : vignaud-jennifer@live.fr

Selon le temps, le programme sera adapté et pourra être modifié. Merci de m'indiquer par mail ou par téléphone la présence de votre enfant au foyer.

Programme des mercredis de Mai et Juin 2019

- 15/05/19** : matin : bricolage
Après-midi : Koh Lanta
- 22/05/19** : matin : bricolage
Après-midi : Koh Lanta
- 29/05/19** : matin : jeux d'oppositions
Après-midi : jeux dans les bois
- 05/06/19** : matin : Sortie journée Menez-Meur
- 12/06/19** : matin : parcours de motricité
Après-midi : film Les animaux fantastiques 2
- 19/06/19** : matin : bibliothèque
Après-midi : jeux d'eau
- 26/06/19** : matin : cirque
Après-midi : jeux d'eau
- 03/07/19** : matin : libre
Après-midi : BOUM

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- M. TREGUER Jean-Pierre, 5 route de Kergréac'h, rénovation de la façade.
- M. WEST Arnaud et Mme QUEOURON Vanessa, Quinquis Bras, création d'un logement dans un atelier de pisciculture existant.
- JRS Marine Products, la Grande Palud, construction d'un bâtiment en charpente métallique.

Accords :

- M. FITAMENT Mickaël, 10 hameau du Parc Hir, remplacement de la porte de garage, de la clôture et du portail.
- M. LE GALL Dominique, 2 hameau de Ty Mean, extension de la pièce de vie et extension du garage.

Permis de construire

Demande :

- JRS Marine Products, la Grande Palud, projet de fiabilisation du fonctionnement de la station d'épuration.

Analyse de l'eau

Analyses effectuées le 12/04/2019. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 20 mg/L.

Commémoration du 8 mai 1945

La population est invitée à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945. Elle aura lieu devant le monument aux Morts le **samedi 11 mai 2019 à 19h** à l'issue de la messe de 18h.

Nous nous devons de garder en mémoire le souvenir d'hommes et de femmes qui au prix du sacrifice suprême

ont œuvré pour assurer notre liberté. Le débarquement des troupes alliées de juin 1944 constitua un grand pas dans la reconquête de la France mais il fallut encore près d'une année d'après combats avant la signature de l'armistice.

Un vin d'honneur sera offert en mairie, à l'issue de la cérémonie, à tous les participants.

Union Nationale de Combattants

L'Union Nationale des Combattants perpétue le souvenir des combattants morts dans tous les conflits où la France a été ou est engagée. Elle contribue au devoir de mémoire et participe à l'esprit de défense par son témoignage et des réflexions.

Elle agit également dans l'action sociale en apportant son aide aux adhérents les plus démunis.

Tous les Soldats de France peuvent adhérer à l'U.N.C. et ils y sont les bienvenus. Pour mémoire un Soldat de France est une personne :

- Ayant effectué un service militaire, d'active ou de réserve
- Ayant effectué des opérations (OPEX – maintien de l'ordre – missions humanitaires)
- Engagée dans la vie publique (élu local ou régional)
- Engagé dans la vie professionnelle (policier, pompier, etc.)

Tous ceux qui partagent nos principes de fraternité et de solidarité, qui se reconnaissent dans le respect des valeurs et symboles patriotiques traditionnels de notre Patrie, sont invités à nous rejoindre nombreux.

Contact : Claude BAIL – 02.98.20.26.27 ou claudebail@wanadoo.fr

Infos de la Communauté de Communes

Frelons asiatiques



La communauté de communes intervient depuis 2016 dans la lutte contre les frelons asiatiques. Cette action est menée en concertation avec la FDGDON et mobilise l'ensemble des communes du territoire qui participent activement à ce dispositif.

Les communes ont en effet désigné un référent « Frelon asiatique » en charge de signaler, à la société APA, la présence de nids, exclusivement de frelons asiatiques, et ce dans la période du 15 avril au 15 novembre. Cette société intervient dans le cadre d'un marché porté par la communauté de communes.

En 2018 près de 34 000 € ont été dépensés pour cette action pour 23 000 € en 2017.

Dans la communication qui suit, des informations et quelques réponses aux questions que nous pouvons nous poser sur les actions à mener, sont fournies par la FDGDON Finistère.

FDGDON Finistère

Communication frelon asiatique avril 2019

En ce début de printemps, le frelon asiatique n'est pas encore sorti de sa torpeur si ce n'est quelques téméraires osant affronter les derniers froids. Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

[Apprenez à détecter les nids primaires](#)

A partir du mois de mars, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : abri de jardin, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux ... En début de saison, ce nid de taille réduite (quelques centimètres de diamètre) ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention. Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice dans son nid. A l'apparition des 1ères ouvrières, il est vivement conseillé de faire appel à un professionnel référencé. En effet, le principal rôle des ouvrières sera alors de défendre la colonie et ceci en s'attaquant à tout intrus lorsqu'elles se sentent menacées. Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivie du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses. Soyez donc vigilant dès le mois de mars pour une détection la plus précoce possible des nids.

[Le piégeage, comment intervenir sans affecter la faune locale ?](#)

● **Au printemps** : Il n'existe à ce jour aucun piège autonome strictement sélectif pour le piégeage des fondatrices au printemps. L'usage de pièges actuellement disponibles sur le marché ou fabriqués « maison » peut avoir plus d'effets délétères que bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité. En effet, ces pièges vont capturer indistinctement les insectes présents dans l'environnement y compris ceux utiles au jardin et ayant toute leur place et un rôle à jouer dans notre écosystème. Aucune étude scientifique ne permet de montrer que la lutte préventive par piégeage printanier est un moyen de régulation de l'espèce. Par ailleurs, l'entomofaune (l'ensemble des insectes présents dans l'environnement) subit actuellement un déclin important sur les dernières décades qui touche 82% des espèces. Des opérations de piégeage massif au printemps sont donc déconseillées afin de préserver au maximum la diversité locale des insectes (pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Muséum National d'Histoire Naturelle dans sa page « frelons asiatiques » <https://mnhn.fr>).

● **En été** : En revanche, en été, la protection des ruches est primordiale. Pour ce faire, il est possible de poser des bacs de captures à proximité des ruchers. La sélectivité de ces bacs (ou nasses) est basée sur un passage calibré qui laisse entrer les insectes mais seuls les frelons asiatiques ne peuvent en ressortir. Ces bacs seront donc utilisables aux abords immédiats des ruchers durant la période de forte attaque du frelon asiatique (d'août à octobre) de façon à diminuer la pression qu'il exerce sur

les colonies d'abeilles. A cette période de l'année, la recherche de protéines est importante pour nourrir la colonie. La pression au niveau des ruchers peut également être réduite par la pose d'appâts de diversion riches en protéines (par exemple des déchets de poissons). Gardez à l'esprit que l'usage de cette méthode ne vous épargnera pas de l'installation éventuelle de colonies de frelons.

Si vous avez détecté un nid : contactez votre mairie.

Eco point

Où en sont les habitants du pays de Landerneau-Daoulas avec le tri ?

Le 18 mars 2019, c'était la journée mondiale du recyclage !

Voici l'occasion de faire un point sur le tri des emballages recyclables ménagers au sein de notre collectivité. Êtes-vous de bons élèves en matière de tri ?

OUI, vous avez pris l'habitude de mieux séparer et trier vos déchets. Aujourd'hui, grâce à vous, 32% des déchets collectés en porte à porte sont recyclés.

MAIS des efforts restent encore à faire ! **Le taux de refus en 2018 était de 13,8%**.

Régulièrement des couches, du textile, du verre ou encore des ordures ménagères se retrouvent sur les tapis de tri du centre des emballages de Plouédern !

En plus des impacts environnementaux, ce mauvais tri a des conséquences financières (surtout du traitement des refus), humaines (risques pour les agents sur la chaîne de tri) et matérielles (blocage des tapis).

Merci de respecter les consignes de tri



APEL Ecole Ste Anne

Inscription des enfants à l'école Sainte Anne

Vous pouvez contacter, dès à présent, la directrice, Anne-Elodie Eliès, pour toutes informations relatives à l'inscription de vos enfants nés à **partir de janvier 2017**, au 02.98.20.22.06 (n'hésitez pas à laisser un message, nous vous rappellerons) ou par mail : steanne.laforestlanderneau@gmail.com

Anne-Elodie Eliès peut vous recevoir le jeudi toute la journée et sur rendez-vous avant ou après la classe les lundis, jeudis et vendredis.

Carnaval à l'école Sainte Anne

Vendredi 29 mars, les enfants de l'école Sainte Anne ont défilé dans les rues de la commune, sous un soleil printanier. La bonne humeur et les confettis étaient au rendez-vous !!



Ecole GEORGES Brassens

Aide aux devoirs

Les parents d'élèves de l'école Georges Brassens **recherchent des bénévoles pour encadrer l'aide aux devoirs** des enfants de primaire, en garderie, de 17h à 17h45 les lundi, mardi et jeudi. L'aide aux devoirs consiste à faire réciter une leçon, suivre une lecture, lire des consignes, et ne nécessite donc pas de compétences particulières. Si vous avez ne serait-ce qu'une heure de disponible occasionnellement, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Contact : rpelaforestlanderneau@gmail.com

KIG HA FARZ - APE ÉCOLE G. BRASSENS



Le 24 mars dernier, un kig ha farz fait maison était au menu du repas préparé par l'association des parents d'élèves de l'école Georges Brassens. Une trentaine de bénévoles différents se sont relayés, samedi et dimanche, à la salle polyvalente.

Les fidèles sont au rendez-vous, ce qui permet à l'évènement d'enregistrer une fréquentation stable : 250 repas ont été servis à emporter ou sur place.

Le bénéfice de ce repas aidera à financer les départs en voyage des écoliers. Fin mai, les enfants de maternelle, du CP et de CE1, visiteront le château de Taureau, en baie de Morlaix. Puis, pendant trois jours, en juin, les élèves du CE2 au CM2 iront à la découverte de l'île d'Ouessant.

Un grand MERCI à tous et rendez-vous à la kermesse de l'école qui se tiendra le dimanche 23 juin.



OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
Samedi 4 mai de 11H00 à 12H00

Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

Bibliothèque

Animation autour du livre pour nos tout-petits



Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau. Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent.

Mardi 14 mai	1 ^{er} séance 9h30	2 ^{ième} séance 10h15
Mardi 28 mai	1 ^{er} séance 9h30	2 ^{ième} séance 10h15

Inscriptions :

Tél : 02 98 43 63 97 Rpm Interco



Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère .

Bibliothèque Municipale

Venez découvrir le nouveau stock de documents empruntés à la Bibliothèque Centrale de Prêt du Finistère le 10 avril : BD adultes et tous publics, romans, policiers, documentaires adultes et jeunes, albums, vidéos, livres-audio, etc. ...

Des achats ont également été effectués dans les diverses catégories de documents, y compris des livres écrits en gros caractères pour une lecture confortable. Quelques exemples :

ALBUMS

De quelle couleur est le cochon ?

Dis, que vois-tu ?

La journée de Cookie et Nougat.

Mai 2019

Un fabuleux printemps. Etc. ...

ENFANTS

Le foot, c'est aussi pour les filles.

Emma aime trop manger.

Bravo la famille. ...

ROMANS

Les cigognes savaient, Elise Fisher.

La cour de récré, Jean Siccardi.

Une lettre en été, Debbie Macomber.

La maison du cap, Françoise Bourdon.

Changer l'eau des fleurs, Valérie Perrin.

L'odeur de l'herbe après la pluie, Patrick Jacquemin.

Les inséparables, Julie Cohen.

... et de nombreux autres titres à découvrir !

Nous vous retrouverons avec plaisir aux heures d'ouverture !

A bientôt !

Amicale laïque

LA FOREST-LANDERNEAU
CONCERT
Mélimélodie accueille Sevenadur d'An Oll

Tous ensemble avec Justine

DIM. 12 MAI 2019
16h
Salle polyvalente sous la mairie

Concert organisé par l'association «Tous ensemble avec Justine»
Entrée : 5€ - Gratuit pour les - de 12 ans

Pour tout renseignement contacter l'association par mail à tousensembleavecjustine@laposte.net ou par tél au 06 73 52 14 86

Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres ouvertes à tous

Pour les sorties, RDV « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

Daniel Larvor : 02.98.20.31.51

Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95

Randonnées pédestres

06/05	Sizun « Vallée de l'Elorn »	11km
13/05	Pont de Pauden et Aber Wrac'h	
20/05	Pont Albert Louppe	
27/05	Lagazel	
03/06	Pont du Chatel	

Une marche plus courte est proposée les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois.

Inter-club : jeudi 13 mai à La Forest ; jeudi 6 juin à Plouédern

Qualification dictée : mercredi 29 mai à Saint-renan

Travaux manuels : mardi 21 mai (toujours le 3^{ème} mardi du mois)

Travaux d'aiguilles : 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

Sortie de printemps Jeudi 16 mai dans le sud Finistère :

jeux bretons à Saint-Jean Trolimon ; repas à la maison des saveurs à Plomeur ; visite de la distillerie à Plomelin. Retour vers Châteaulin où un goûter crêpes nous sera servi. Inscriptions pour le mardi 7 mai au foyer Kerjean ou auprès des responsables. (40€).

Vos annonces

Annonces de particuliers

- ✚ Cours individuel de guitare (folk, électrique, classique)
Pour débutants ou confirmés. Harmonie, solfège, arpège, finger picking, blues, solo,
David D : 06.60.25.24.84
- ✚ Besoin d'aide ? Je m'appelle Emma, j'ai 16 ans et je me propose pour vous aider durant les vacances scolaires. C'est avec sérieux que je pourrais veiller sur vos enfants lors de vos sorties, arroser vos plantes lors de vos absences, faire votre ménage, sortir vos animaux domestiques ou encore tenir compagnie aux personnes âgées, ...N'hésitez pas à m'appeler au 06.01.20.07.97
- ✚ Cherche personne pour entretien jardin, emploi régulier. Tél : 06.80.71.72.95
- ✚ Vends terrain constructible de 509m² hors lotissement sur la commune de La Forest-Landerneau.
Tél : 02.98.20.30.28 ou 02.98.20.27.72 heures des repas.

Objets trouvés

- ✚ Une paire de lunettes de soleil (marque Quechua) trouvée le 21/04/19 route de la grève du Château A réclamer en mairie

Annonces diverses



Association de développement
du commerce équitable
sur le pays de Brest

Dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable, l'association Ti ar Bed tiendra un stand de vente et d'information sur la place de l'église de la Forest :

Samedi 18 mai de 9h à 12h

Café et thé offerts, dégustations, animation de découverte des produits de commerce équitable.

Annonces de professionnels

Café de la Gare

Fériés :

Le café est ouvert (avec pain) de 10h à 19h30 sans interruption les mercredis 1^{ers} et 8 mai, le jeudi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte.

Dimanche 5 mai
Apéro – huîtres

Dimanche 12 mai à partir de 11h30
Repas crêpes au café

Jeudi 16 mai 17h
Café - tricot

Vendredi 17 mai à partir de 19h
Concert en partenariat avec « Ti ar vro Landerne »
Franck du groupe Tonton Deon (chant, guitare, accordéon) « Chanson pour Pierrot » : chansons de Renaud et composition perso

Samedi 18 mai à partir de 14h30
Café Papote « zéro déchet ».
Envie d'en savoir plus sur le zéro déchet ? Venez partager astuces et bonnes pratiques pour une consommation responsable au quotidien autour d'un verre ou d'un café.

Contact : association Zéro Déchet Nord Finistère,
nordfinistere@zerodwastefrance.org